

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'extension du cimetière communal – Rue Célestin Joubert

Par arrêté municipal n° 2023-020 en date du 11 février 2023, le Maire de la commune de Saint Savin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal situé Rue Célestin Joubert sur la commune de Saint Savin.

Le projet a pour objet de répondre aux besoins prévisionnels en inhumations des prochaines années. L'emprise de la zone d'agrandissement projetée jouxte le cimetière existant.

À l'issue de l'enquête publique, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations et propositions du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil municipal.

Monsieur Jean-Pierre CHARLES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du Lundi 20 mars 2023 à 00H00 au vendredi 21 avril 2023 à 24H00, soit d'une durée de 33 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit :

Siège de l'enquête publique	Jours et horaires d'ouverture au public
Mairie de Saint Savin 1, Place de la Mairie 33920 SAINT SAVIN	Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 08h30 à 12h30 et 14h00 à 18h00 Mardi : 08h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Mairie de Saint Savin aux jours et heures précités, sur support papier ou par voie électronique sur un poste informatique tenu à la disposition du public à son accueil ou directement sur le site Internet de la Commune (<https://www.saint-savin33.fr>), et consigner éventuellement ses observations et propositions, soit :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la Mairie de Saint Savin
- par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (Mairie de Saint Savin, Enquête publique relative au projet d'extension du cimetière, 1, Place de la Mairie 33920 SAINT SAVIN)
- via l'adresse électronique suivante : enquete-publique@saint-savin33.fr

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Saint Savin (1 Place de la Mairie 33920 SAINT SAVIN) pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- **Mercredi 22 Mars 2023 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Jeudi 06 Avril 2023 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Vendredi 21 Avril 2023 de 15h00 à 18h00.**

À l'expiration de l'enquête, le registre est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées sont rendus publics et tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la Mairie de Saint Savin aux heures et jours habituels d'ouverture, et sur le site Internet de la Commune.

Le dossier est établi sous la responsabilité du responsable du projet, Monsieur Alain Renard, Maire de Saint Savin.

Le Préfet de la Gironde se prononcera par arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière communal, à l'issue de la procédure et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.